

Nom de l'école  
POMMIER

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE**  
**Du 10 /02/2025**



Adresse ST MARTIN  
DU MONT

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : Mme Vuillaume			
MEMBRES VOTANTS			Représentant
NOM	Présent	Excusé	
Directeur de l'école - Président : Agnès CHAPOUTOT	x		
Maire : Brigitte DONGUY		x	
Commission scolaire	x		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Carole CRASSIN	x		
Béatrice PONCET	x		
Stéphanie DULIEUX	x		
Yaëli MERMINOD		x	
Sandrine CORDOVADO	x		
Nathalie SANSONE	x		
Maxime SERFATY	x		
Un des maîtres du RASED :			
D.D.E.N :			
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Camille BERTHELOT	x		
Gaëlle BARATAY	x		
Émilie CHABERT	x		
Aimie CORDIER		x	
Morgane FURIC	x		
Rémi JARAVEL	x		
Florian VIEUDRIN			
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :			
Médecin scolaire :			
Infirmier(e) scolaire :			
Assistante sociale :			
ATSEM Sandrine TESSIER Nathalie BUCLET		x	
Représentant périscolaire :			
Enseignant ELCO :			
Invité : Nina Lou directrice accueil périscolaire	x		

Procès-verbal établi le 10/02/2025

Le président, directeur de l'école  
Nom : CHAPOUTOT

Le secrétaire, (fonction)  
Nom : CHAPOUTOT

Signature

Signature



Date :10/02/2025

Heure de début :18H00

Ordre du jour :

-  Points d'information :

- Informations générales

-Projets pour l'année scolaire 2024-2025

-Informations Mairie

-  sujet 1 Informations générales

**-Règlement intérieur :**

-les familles ont été informées par mail de l'ajout au règlement intérieur concernant l'interdiction d'apporter à l'école tout objet connecté. Par ailleurs, le règlement stipule que : « Les jouets apportés de la maison sont inutiles dans la cour maternelle et évitent ainsi les discordes entre les enfants. » Le conseil d'école souhaite modifier le règlement en précisant : « les jouets apportés de la maison sont interdits à l'école afin d'éviter perte, casse, vol, discordes entre enfants. » Un mail de sensibilisation sera envoyé aux familles en attendant le prochain vote du règlement.

- Rappel concernant :

**Les absences :**

2.2 Absences :

Les absences sont consignées chaque demi-journée dans le registre d'appel.

Lorsqu'un enfant manque l'école, la personne responsable doit en avertir l'école le jour même.

Une absence non justifiée dans les 48h entraînerait un signalement de non fréquentation scolaire auprès de l'Inspection.

Les seuls motifs légitimes sont : maladie de l'enfant, maladie transmissible d'un membre de la famille, absence des personnes responsables lors d'évènements familiaux.

Des autorisations d'absences ponctuelles peuvent être accordées à titre exceptionnel.

Dans ce cas, il est impératif de demander l'autorisation auprès du directeur le plus tôt possible afin que la demande puisse être transmise à l'Inspection Académique dans l'attente d'un accord éventuel.

Précision : Pour les enfants qui viennent seuls à l'école à pied ou à vélo, les parents peuvent le communiquer à l'enseignante pour favoriser la vigilance.

**Les règles de vie à l'école :**

Les sanctions appliquées dans les classes se font en respectant le cadre défini dans le règlement intérieur.

**3/ VIE SCOLAIRE**

- Un respect mutuel entre les enfants, les familles et les enseignants est la base des liens.

- A l'école maternelle, la seule sanction pouvant être infligée est l'isolement momentané, sous surveillance, d'un enfant afin qu'il retrouve un comportement compatible avec la vie du groupe.

Tout châtime corporel est interdit.

Un élève peut être isolé ou privé d'une partie seulement de la récréation.

- A l'école élémentaire, les manquements graves au règlement intérieur, et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des adultes de l'école donneront lieu à des sanctions portées à la connaissance des familles.

Les parents sont invités à informer l'équipe enseignante s'ils ont connaissance par leur enfant d'actes qu'ils jugent graves.

En cas de grave perturbation durable, en maternelle ou élémentaire l'enfant doit être soumis à un examen où participent l'équipe éducative, le médecin scolaire et un membre du Réseau d'Aide Spécialisé.

Ceci peut entraîner un retrait provisoire ou un changement d'école après une période probatoire d'un mois.

**Précision : L'isolement** temporaire sous surveillance peut se faire dans la classe (table, chaise pour se calmer) ou dans une autre classe, quelquefois dans le bureau de la directrice.

### **Précisions concernant les récréations :**

- Les récréations peuvent parfois avoir lieu à l'intérieur en fonction des intempéries : l'appréciation en est laissée aux enseignants. (Règlement intérieur)

- Les jours de musique, elles ont lieu comme prévu, sauf cas exceptionnel lié à des impératifs d'organisation.
- Le vendredi après-midi, un temps de pause est aménagé afin de permettre à chaque enfant de se rendre aux toilettes tout en assurant la rotation des activités sportives, qu'elles se déroulent sur le plateau extérieur ou en salle.

### **-Organisation de la sortie en cas de pluie côté primaire :**

Si les enfants de maternelle emmenés par les animateurs du périscolaire sortent en retard un animateur sera présent à l'horaire de sortie côté primaire pour réguler cette situation.

### **-Matériel minimum à prévoir pour la rentrée du CP au CM2 :**

Une liste sera communiquée aux familles avant les vacances d'été.

### **-Partenariat avec l'ESR :**

Le bilan est très positif. Ce partenariat permet aux élèves de profiter de séances qui ne sont pas amputées par la mise en place et le rangement du matériel.

Grâce à leur expertise les éducateurs sportifs proposent des séances adaptées aux capacités des enfants. Ils apportent des techniques spécifiques complémentaires au travail des enseignants. Leur présence permet de travailler en groupe et d'instaurer ainsi une approche différenciée favorisant la progression de tous.

Ce partenariat permet également aux enfants de pratiquer des disciplines variées grâce à du matériel prêté par l'ESR (l'école ne disposant pas de ce matériel).

Après plusieurs années de fonctionnements, l'équipe enseignante et les éducateurs sportifs constatent des progrès significatifs au niveau des apprentissages.

### **-Exercice PPMS :**

Les 2 exercices réglementaires de confinement dans le cadre du PPMS « Attentat intrusion » ont été réalisés et ont permis de vérifier le bon fonctionnement des alarmes.

### **Accueil des élèves de Petite Section :**

L'inscription se fait en mairie avant de finaliser l'admission avec la directrice de l'école. Un temps de visite sera proposé aux familles après les vacances de printemps.

### **Hygiène/Santé scolaire :**

Mme VOURLAT, infirmière scolaire interviendra (1 séance) sur le volet de l'« Education sexuelle » auprès des classes de CE2/CM1 et CM2. Cette action est préparée et menée en collaboration avec les enseignantes concernées et conformément aux programmes.

Elle est adaptée au niveau de chaque classe permettant d'aborder les notions d'intimité, de consentement, d'évoquer les changements du corps (cycle 3), de comment en prendre soin et le protéger.

Des séances sur l'équilibre alimentaire et notamment la qualité des goûters sont envisagées avec les classes de CP/CE1 et CE1/CE2.

Le lavage des mains en maternelle : il est explicité en début d'année avec un temps dédié important pour que les enfants s'habituent au matériel. Nous avons réactivé l'importance de ce geste barrière récemment avec l'arrivée des épidémies hivernales.

Il est à noter que pour la propreté (couche, apprendre à s'essuyer), le mouchage, le lavage des mains l'école tente de travailler au mieux en partenariat avec les familles. En début d'année de PS, l'aide de l'ATSEM pour l'essuyage est possible mais l'objectif principal reste de d'expliquer et de guider l'enfant. Des défis sont proposés aux PS à chaque période afin d'accompagner les enfants dans l'apprentissage de l'autonomie. Cette dernière étant indispensable pour la vie en collectivité.

### **Photo de classe :**

Elle aura lieu le mardi 13 mai. Nous travaillerons cette année avec M. Carpentier. Une nette hausse des tarifs est à envisager Les commandes se feront sur le site du photographe comme l'année dernière.

### **Diffusion des adresses mails des parents aux représentants des parents élus :**

Il est possible dès maintenant de récupérer l'adresse mail des parents qui l'acceptent via la messagerie du comité. Un message explicatif sera diffusé aux familles.

- sujet 2 Projets pour l'année scolaire 2023-2024

Projets communs à plusieurs classes :

#### Classes PS, MS et GS/CP :

-Carnaval de printemps : il est prévu le jeudi 20 mars.

-Opération « Graines de lecteurs » en partenariat avec la bibliothèque municipale : la classe des GS a commencé

-Réalisation d'une 2ème fresque sous le préau de la cour maternelle sur le thème de la forêt et des contes. Un devis a été soumis à la municipalité.

-Actions dans le cadre du projet d'école (axe : parcours de santé) : une sensibilisation au lavage des mains a été menée.

-Un spectacle sur la forêt et sa faune sera présenté le jeudi 13 février.

-La sortie à Touroparc est programmée le 15 mai 2025.

Classes de CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 : spectacle offert : « le voyage d'Ulysse » par la compagnie du Vieux singe le 13 juin l'après-midi.

Classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 : Présentation aux parents du projet musical réalisé avec l'ARFI à la salle des fêtes le 26 mai.

**PS** : Un projet jeux de société avec la participation de parents/ grands parents débiteront après les vacances de février.

La classe assistera à un spectacle musical des Petites Scènes Vertes intitulé « NÜ » le 20 mars à Tossiat

**MS** : sortie avec pique-nique au jumping de Bourg en Bresse le 9 mai

**CP/CE1** : spectacle des Petites scènes vertes intitulé « Les fauves » à Lent le 8 avril l'après-midi.

**CE1/CE2** : Alimentation avec une intervention en classe le mardi 18/02

Projet autour de la science et du jardin : Participation la semaine du jardinage au mois de mars. Sortie à la jardinerie d'Ambronay. Dans la même lancée, sortie prévue en période 4 à la ferme du châtelard au mois de mai.

- Sujet 3 Informations mairie :

- -L'interdiction d'apporter des objets connectés sera ajouté au règlement intérieur du restaurant scolaire à la rentrée 2025

- -Les escaliers qui descendent à la classe du bas seront entièrement rénovés durant les vacances de février

- -L'affichage pour le respect d'un espace non-fumeur aux abords de l'école a été réalisé par un arrêté municipal.

- -Une sensibilisation au rôle et au respect du travail des pompiers et des gendarmes sera proposée grâce une rencontre avec des représentants de ces deux institutions. Cette séance aura lieu à la salle des fêtes pour les élèves du CP au CM2. Nous sommes dans l'attente d'une date selon les disponibilités du Major de gendarmerie.

- -La commission scolaire rappelle l'importance de ne pas obstruer le passage piéton lors des sorties afin de permettre aux enfants accompagnés par les ATSEM ou le personnel de l'atelier périscolaire de traverser en toute sécurité.

Date du prochain conseil d'école : le 10 juin 2025 à 18H00